

BILL.

Acte pour abroger l'acte transférant la possession et le contrôle du havre du Cul-de-Sac, à Québec, à la corporation de la dite Cité, et pour faire d'autres dispositions concernant le dit havre.

Reçu et lu, première fois, Mercredi, 9 Mai, 1855.

Seconde Lecture, Vendredi, 11 Mai, 1855.

L'Hon. MR. le Proc. Génl. DRUMMOND.

S. Derbishire & G. Desbarats, Imprimeur de la Reine.